



-
- **Association Nationale
des Assistants de Service Social**
15, rue de Bruxelles 75009 Paris

01 45 26 33 79

site Internet : <http://www.anas.fr>

mail : adh-anas@yahoo.fr

Procès des parents de Marina
Lettre aux travailleurs sociaux et médico-sociaux du Conseil Général de la Sarthe,
et à tous les professionnels intervenant en protection de l'enfance.

7 juin 2012

Le décès dans la Sarthe, en septembre 2009, de la petite Marina, suite aux violences parentales dont elle a été victime, ainsi que les stratégies scabreuses mises en place pour masquer sa mort, cacher son corps et tenter de trouver un échappatoire dans un récit d'enlèvement inventé de toute pièce, glacent d'effroi chacun d'entre nous, les citoyens comme les professionnels.

Dans l'émotion légitime suscitée par cette affaire, la recherche de « coupables désignés » a teinté de nombreuses réactions. Des mises en cause des services sociaux et des affirmations radicales (« faute », « non-assistance à personne en danger »¹, « échec », « affaire exemplaire ») ont surgi en quelques heures, parfois sur la base d'informations partielles... Des articles à charge contre les services sociaux ont prolongé ces mises en cause durant plusieurs semaines².

Au moment où va s'ouvrir le procès des parents de Marina, nous souhaitons apporter notre soutien aux professionnels qui sont intervenus à un moment ou un autre dans cette affaire, ainsi qu'à leurs collègues eux-aussi très marqués par ce drame. Notre soutien est professionnel. Il passe ici par le rappel d'éléments essentiels qui permettent de mieux mesurer la violence et l'aspect contre-productif des jugements a priori dont ils ont été l'objet. Les services sociaux et leurs professionnels remettent en question leurs pratiques et ils entendent les critiques. Mais afin de répondre à ceux qui donnent des leçons après qu'un drame se soit produit, et dont les arguments déstabilisent parfois des professionnels, il convient de rappeler cinq points clés.

Le drame apparaît évitable de façon évidente... après qu'il se soit produit

Ce drame aurait-il pu être évité ? Beaucoup des acteurs qui ont réagi affirmaient que « oui ». Mais en réalité, et même si c'est insupportable, personne ne peut sérieusement le dire, ceci pour au moins deux raisons. Raisonner a posteriori, c'est-à-dire en connaissant l'issue tragique, fausse le raisonnement : nous ne pouvons séparer les éléments antérieurs au drame de l'information du drame lui-même. Or, s'il est une information dont ne pouvait disposer les professionnels dans cette situation, c'est celle qui concerne ce qui s'est passé après leur intervention.

Ensuite parce que nous confrontons la réalité à un idéal : La réalité, c'est l'issue tragique constatable par tous. L'idéal, c'est l'acte que tel ou tel professionnel aurait pu poser dans l'objectif de modifier la suite

1 http://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/c-est-de-la-non-assistance-a-personne-en-danger_786758.html

2 Voir par exemple http://www.lexpress.fr/actualite/societe/marina-le-martyre-oublie_828032.html

des événements et éviter le drame. L'idéal ne peut pas être contredit, cette construction ne se confronte pas au réel. En fait personne ne sait ce qui aurait pu permettre d'éviter ce drame ou un autre. Il reste du domaine de la supposition.

Évidemment, l'idéal proposé se termine toujours bien... Mais même avec un enchaînement différent, le drame reste une possibilité : il peut toujours survenir, dans une forme proche ou très différente. Parmi les scénarios virtuels, nous choisissons ceux qui nous arrangent...

A partir de ces éléments, la question ne devrait pas être « Ce drame aurait-il pu être évité ? » car la prédiction n'est jamais sûre. La question à poser est « Comment, et donc à quel prix, le risque d'un tel drame aurait-il pu être réduit ? »

Il est nécessaire de le répéter, malgré toutes les précautions et les interventions menées le risque qu'un drame survienne existera toujours.

Le pire peut être invisible et imprévisible jusqu'au dernier moment

En matière de protection de l'enfance, des marges d'améliorations sont toujours possibles. Certaines sont déjà mises en œuvre dans nombre de services, pour renforcer la compétence des intervenants : formation régulière, analyse des pratiques, soutien technique, regards croisés. Les professionnels et leurs institutions travaillent ainsi à limiter ce qui peut parasiter leurs pratiques et évaluations. Néanmoins, cela ne leur donne pas une capacité de voir ce qui est caché, ce qui reste invisible, ni de deviner l'avenir !

Dans cette situation, plusieurs enquêtes ou évaluations ont été menées, à différents moments et par des professionnels très différents (travailleurs sociaux et médico-sociaux, gendarmes), avec des approches elles aussi différentes. Il n'a pu être constaté une situation de danger avéré, et encore moins de péril. Il faut donc admettre comme la plus probable l'hypothèse considérant que, au moment des rencontres avec Marina et ses parents, **le pire n'était pas évident, ni envisageable** au regard des éléments dont ces professionnels avaient connaissance. Or, pour agir, un risque doit au moins être avéré.

On oublie trop souvent que le risque et le danger peuvent parfois apparaître dans les secondes qui précèdent un passage à l'acte. A moins d'être présent à ce moment précis, il est parfois impossible de le déceler.

Malgré toutes les bonnes volontés et la plus grande mobilisation, le système de protection ne peut garantir la protection de chaque enfant

Même si cela est inacceptable à concevoir pour certains et politiquement incorrect pour beaucoup, il faut affirmer et assumer le fait que **l'on ne peut ou ne pourra pas protéger** chaque enfant, tout le temps, partout : c'est une illusion. Ceci pour plusieurs raisons. Nous venons de voir la question de l'impossibilité de déceler tous les éléments et de définir avec certitude toutes les évolutions à venir.

A cela il faut ajouter qu'on ne peut protéger un enfant au mieux que du seul risque que l'on a décelé. Par exemple, lorsqu'il y a danger à ce que l'enfant reste auprès de ses parents, la séparation peut être ordonnée. L'enfant se trouve alors protégé de la situation de danger précédente, mais placé dans une autre situation où des risques existent aussi : il arrive que des enfants vivent des situations traumatisantes dans leur lieu de « placement », voire décèdent suite à une situation de danger. Nombre de mesures de séparation aboutissent à un retour en famille tant la séparation peut créer des dangers encore plus grands. C'est pourquoi les professionnels ont la responsabilité d'évaluer le risque le moins coûteux pour l'enfant. La protection de l'enfance n'est pas l'élimination de tout danger pour l'enfant, mais la baisse du niveau de risques dans lesquels l'enfant évolue. La politique de protection de l'enfance est bel et bien une politique globale de réduction des risques, se traduisant par des actes concrets de

protection des enfants dans une situation.

Il faut aussi mesurer que, même lorsqu'elle fonctionne bien, la protection de l'enfance crée aussi des mécanismes susceptibles de renforcer des risques pour les enfants.

Plus nous allons à la rencontre des familles dans le cadre d'une évaluation ou intervention en protection de l'enfance, nous renforçons l'idée que « la multiplication des informations et des interventions protégeront mieux les enfants », et plus nous générons les inquiétudes des familles. La peur de se voir « retirer » les enfants est une peur réelle, bien ancrée qui est vécue par de nombreux parents. Elle n'est pas qu'un fantasme puisque des placements sont parfois dénoncés comme excessifs et s'appuient sur peu de faits vérifiés. Certaines associations dénoncent d'ailleurs ces excès. L'opinion publique reproche à ce moment aux services sociaux d'avoir agi trop vite...

Lorsque, sur la base d'une dénonciation de voisinage, d'un des parents en conflit avec l'autre, ou de toute autre personne, des professionnels viennent voir si le ou les parents ne sont pas maltraitants, ces parents développent parfois une véritable angoisse de la rencontre avec les travailleurs sociaux. Ils peuvent développer des stratégies visant à dissimuler leur fonctionnement familial, par crainte que le moindre comportement atypique soit utilisé contre eux. Cette peur peut aussi provoquer un abandon du recours aux services sociaux : « comment dire que je suis en difficulté avec mon enfant si je crains que le système d'aide m'accuse et retire mon enfant ? » Cette peur comme les stratégies mises en place sont souvent invisibles pour les professionnels. C'est un des paradoxes de la protection de l'enfance : En souhaitant protéger, nous renforçons souvent la peur des familles, qui cachent alors leurs éventuelles difficultés et violences ce qui empêche toute relation d'aide mais aussi de protection des enfants.

Précisons à ce sujet que tous les parents qui ont peur des services sociaux ne sont pas des parents qui maltraitent leurs enfants. Ainsi, dans une étude réalisée pour l'observatoire national de l'enfance en danger³, Serge Paugam note que « (...) *les personnes ayant vécu un placement dans la jeunesse sont beaucoup plus méfiantes à l'égard des institutions sociales. Ces personnes, dont on peut faire l'hypothèse qu'elles ont été sensibilisées très jeunes à la force et au pouvoir coercitif des institutions françaises, en restent globalement marquées à l'âge adulte. Cette faible confiance à l'égard des institutions sociales pourrait être interprétée comme une méfiance ou distance critique vis-à-vis du pouvoir et de l'administration en général.* »

L'analyse de la protection de l'enfance a donc besoin de prendre en compte la complexité des situations familiales comme celle de l'intervention dans ces situations.

La prise de risque est aussi protectrice

Il serait simple d'engager des signalements « parapluie », d'agir par excès de prudence, de placer un éducateur derrière chaque famille... Ce serait très onéreux, mais protecteur pour les professionnels et leurs institutions. Cependant, en agissant ainsi, nous renforçons les risques évoqués précédemment et nous provoquons dans la majorité des situations une forme de maltraitance portée par les institutions. En effet, intervenir en protection de l'enfance, c'est modifier un système familial, c'est parfois implicitement signifier que des parents sont « incompetents », que des enfants « ont un problème », les désigner comme tels devant des acteurs comme l'institutrice, les voisins, la famille n'est pas sans effets... Séparer un enfant, même dans une logique fondée de protection, provoque une déchirure pour l'enfant : changement de milieu, sentiment qu'il est lui-même le problème puisqu'il est séparé de sa famille, conflit de loyauté, culpabilité à l'égard de ses propres parents etc. Nous ne pouvons nier ces phénomènes. Dans ces conditions, qui souhaiterait que l'on sépare un enfant alors qu'aucun danger ne peut être énoncé autrement que par l'inquiétude du professionnel ? Les professionnels connaissent bien ces effets et travaillent à les atténuer au maximum. Et c'est parce qu'ils en ont pleinement conscience que les travailleurs sociaux proposent des modes d'interventions qui visent à être les plus adaptées dans l'intérêt de l'enfant. En agissant ainsi, ils protègent chaque année des dizaines de

3 Accessible via <http://oned.gouv.fr/etudes-et-recherches/70-recherches-financees-oned/152-appel-doffres-2008.html>

milliers de mineurs, soutiennent les familles, sans que l'opinion publique ou les médias en aient vraiment conscience. Qui pense à souligner cette qualité des interventions qu'ils mènent tout au long de l'année ? Qui prend en compte la globalité de leur travail avant de penser à leur adresser des critiques ? Tous les jours des dizaines de milliers d'enfants sont sous protection des travailleurs sociaux sans que ceux qui les accusent aujourd'hui ne s'en préoccupent.

Face à une situation exceptionnelle, la réflexion plutôt que l'accusation

Les professionnels sont en capacité d'interroger leurs responsabilités dans toute situation et plus largement dans une société. Une véritable réflexion n'est possible que dans un contexte qui la permet. Nous avons besoin d'entendre des approches critiques, de remettre en cause nos pratiques, d'interroger les systèmes et organisations dans lesquels nous intervenons. Cela crée une tension qui permet de mieux penser et construire nos interventions, tant envers les bénéficiaires directs qu'envers les institutions.

La mise en accusation sous une forme émotionnelle et radicale dont sont la cible les professionnels et leurs services crée sans doute un intérêt en terme de communication médiatique vers les décideurs et le grand public. On peut même regretter que cela soit un passage obligé pour être entendu par trop de médias : simple et émotionnel, ce mode de communication s'inscrit dans un format correspondant aux contraintes de production de l'information aujourd'hui. La désignation de responsables « coupables » répond à la très forte émotion que provoque la situation.

Mais les déclarations chocs, définitives et culpabilisatrices provoquent aussi un mouvement de repli et d'insécurité des professionnels, figeant ainsi la pensée et pouvant rendre bien plus difficile la ~~mise en~~ réflexion. La réduction d'un dispositif ou de l'action des professionnels à ce leurs limites d'action (qui ne sont pas synonymes de « fautes », « failles » et autres « échecs ») revient à disqualifier et stigmatiser ces professionnels déjà marqués par l'horreur vécu par un enfant. C'est une condamnation sans appel possible pour eux. La pensée simple, voire simpliste peut certes s'exprimer. Mais elle l'emporte toujours dans une grande part de l'opinion sur une pensée qui intègre la complexité d'une situation.

Nombre de ces accusateurs sont sincères. Leurs analyses sont forgées sur une éthique de conviction : celle que tous les enfants peuvent être sauvés, celle qui considère qu'il y a toujours une faute professionnelle si un drame se produit... Leurs propositions sont parfois d'une grande violence envers les enfants eux-mêmes : placer l'enfant dès qu'il y a enquête sans savoir si des faits sont avérés, aller sans prévenir au domicile quelle que soit la situation... Lorsque l'on constate que la majorité des informations préoccupantes adressées aux conseils généraux relève de simples négligences et d'un besoin de soutien des parents, on mesure ce que signifie une telle vision de la protection et les effets destructeurs qu'elle aurait si on l'appliquait systématiquement.

Les professionnels mettent en œuvre pour leur part une éthique de conviction mais aussi de responsabilité : ils savent que de nombreux enfants ont besoin de soutien, d'aide et parfois d'être secourus. Chercher à les protéger ne peut se faire en violentant des familles en nombre toujours plus grand. Notre responsabilité est bel et bien d'agir dans ces situations avec discernement, jamais d'aller vers un mal certain pour éviter un mal éventuel.

C'est pourquoi, dans un tel contexte, nous redisons aux professionnels de la Sarthe et de France que la poursuite de leur mission repose sur quelques principes :

- Renforcer nos capacités commence par ne pas douter de celles que l'on possède ;
- Ne pas se laisser piéger par des accusations injustes et renforcer notre réflexion, nos interrogations qui font la qualité de notre travail au quotidien ;
- Interroger nos cadres institutionnels, nos références disciplinaires et modes d'intervention pour les modifier en vue de les améliorer ;

- Eviter les « solutions » simplistes qui, appliquées mécaniquement, créent une fausse sécurité institutionnelle mais provoquent en parallèle d'autres dangers parfois plus grands pour les enfants ;
- Assumer le fait qu'un système constitué de relations entre humains ne peut garantir la sécurité à tous tout le temps et partout. Et qu'aucun système ne peut le garantir.

Dans nos interventions, notamment en protection de l'enfance, nous sommes tous potentiellement en situation de ne pas voir ce qui est invisible ou incompréhensible de façon objectivée. Devons-nous pour autant minorer toutes les situations où nous voyons, entendons, comprenons ce que vivent les enfants ? Devons-nous accepter le procès fait à l'ensemble d'un système de protection parce que, dans certaines situations, nous n'avons pas vu ce qui n'était pas visible ?

Rappelons-nous toujours que, s'il y a faute d'un professionnel devant une situation de péril pour un enfant, seule la justice peut le démontrer et le sanctionner. C'est déjà arrivé par le passé. N'en déplaise à certains, dans la Sarthe, aucun professionnel n'a été inculpé sur la base de l'article 223-6 du code pénal sanctionnant la non-assistance à personne en péril.

Les travailleurs sociaux de la Sarthe comme partout ailleurs en France agissent pour protéger les enfants en danger dans le respect du droit. Ils ont besoin d'être soutenus pour mener à bien leur mission. Ils ont besoin aussi de reconnaissance pour ce travail délicat et difficile. Il est important que la société civile leur reconnaisse cette fonction et refuse les amalgames et condamnations hâtives alors que tous leurs efforts tendent justement à ce que de tels drames puissent être évités. C'est pourquoi il est indispensable, qu'au delà des émotions légitimes, la raison et la réflexion l'emportent et permettent de poser les questions sereinement, afin de nous permettre d'agir au mieux des intérêts des enfants et de ceux qui les protègent.

Pour l'ANAS
La Présidente
Elsa MELON